

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00095

SECTEUR-NORD-EST - CESSION D'UN TENEMENT A LA SOCIETE BRUNETON

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 45

Délibération affichée le : 08 avril 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoir :

M. Bernard LAGET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. Robert KARULAK, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Claude SCHALK

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 08 avril 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160301-D20160009510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160408

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

SECTEUR-NORD-EST - CESSIION D'UN TENEMENT A LA SOCIETE BRUNETON

Par des délibérations en date du 14 février 2013 et du 20 novembre 2014, le Bureau de Saint-Etienne Métropole a approuvé la cession du tènement cadastré sous la section 309 AB n°55, sis rue du Mont Mouchet à Saint-Etienne, d'une superficie de 2 686 m², au profit de la société des Transports VERICEL. Début 2015 les transports VERICEL ont décidé de ne pas donner suite à leur projet d'acquisition.

Pour rappel, ce tènement immobilier datant des années 1960, et acquis auprès de l'EPORA en 2007, est composé :

- d'un bâtiment élevé d'un étage comportant une surface de bureaux de 270 m² en rez-de-chaussée et 300 m² à l'étage,
- d'une construction de 700 m² environ à usage d'atelier et entrepôt,
- d'une construction légère type algéco très vétuste.

Suite à l'abandon du projet de l'entreprise VERICEL, des négociations ont été entreprises avec la société BRUNETON. Cette entreprise spécialisée dans l'entretien, la réparation et l'enlèvement de véhicules légers est située sur un tènement en face du site ex-EGET (impasse du Général Booth). Elle emploie 24 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros en 2014.

M. BRUNETON souhaite aujourd'hui développer deux projets sur le tènement :

- démolir la construction de 700 m² d'entrepôt pour implanter une activité de location / cession de véhicules sans permis (concession Ligier). Cette activité va générer la création de 2 emplois à court terme,
- réhabiliter le bâtiment de 570 m² pour proposer à la location plusieurs lots dédiés à l'artisanat.

Ce projet permet d'une part de proposer sur le marché des locaux artisanaux et d'autre part de poursuivre la requalification urbaine du secteur des 5 chemins.

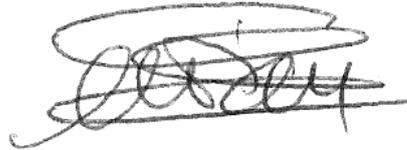
Au terme de ces négociations, et compte tenu de l'état général du bâtiment qui est inoccupé depuis 2007, et de la présence d'une cuve d'hydrocarbures à traiter, il est proposé de vendre à la société BRUNETON le tènement immobilier en l'état au prix de 165 000 euros HT conforme à l'avis de France Domaines en date du 09 février 2016.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la cession de ce même tènement au profit de la société BRUNETON, ou toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, moyennant le prix de 165 000 euros HT conforme à l'avis de France Domaine du 09 février 2016,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte de vente et de manière générale toutes pièces découlant de la présente délibération, à intervenir en l'étude de Me COURTET, notaire 13 place de l'Hôtel de Ville à Saint-Etienne,**
- **prend acte que la présente délibération se substitue à celles prises en date des 14/02/2013 et 20/11/2014 portant cession de ce même tènement au profit des Transports VERICEL.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU